

Rapport d'activité

PÔLE RESSOURCES VAE

L'accompagnement à la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience



PREAMBULE

Ce rapport d'activités s'appuie essentiellement sur le rapport présenté en juin 2019 par Didier LAHAYE.

Dès l'émergence de la VAE dans le secteur social et médico-social avec la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, l'IRTS s'est positionné avec force sur cette nouvelle modalité d'accès à la qualification.

Le parti pris a été de se positionner sur les diplômes pour lesquels l'IRTS dispense la formation ou détient l'agrément.

L'ouverture des filières de formation pour AES (Accompagnant Educatif et Social) ainsi que l'accessibilité du Titre de Moniteur d'Atelier à la VAE annoncent une augmentation du nombre de candidats pouvant se faire accompagner par l'IRTS. Elles supposent aussi un élargissement des expertises métier pour une prestation de qualité.

Ces phénomènes externes (extension du périmètre des qualifications concernées) ainsi qu'en interne, le départ en retraite de Didier LAHAYE, responsable du Pôle Ressource VAE, au 31/08/2019, ont conduit à repenser l'organisation de l'accompagnement.

Le pôle ressources VAE s'est constitué en 2005 autour d'une activité inaugurale et exploratoire ; il était donc concevable, dans ce contexte, de resserrer l'expérimentation autour d'une seule personne censée se spécialiser sur la prestation.

Aujourd'hui la phase d'expérimentation est révolue et l'IRTS a acquis une expertise en la matière, transférable et mutualisable.

L'accompagnement à la VAE peut donc revenir au niveau de chacune des filières, chargées de la professionnalisation et de la qualification des personnes quel que soit le mode d'accès au diplôme.

En revanche, cette redistribution sur les filières ne dispense pas de la nécessité d'une coordination.

D'abord pour assurer une information et une orientation en première intention ; ensuite pour garantir une cohésion des pratiques entre chacun des accompagnateurs, voire une progression collégiale dans l'expertise.

C'est dans ce sens qu'une équipe pédagogique a été nommée :

LEROY Mélanie

Coordinatrice du Pôle Ressources VAE

Formatrice sur l'accompagnement à la VAE DEES

AMIOT Damien

Formateur sur l'accompagnement à la VAE DEASS

BECAR Bénédicte

Formatrice sur l'accompagnement à la VAE DEEJE

FOND Simone

Directrice de la Pédagogie et des Formations

Formatrice sur l'accompagnement à la VAE CAFDES

FOURNAL Stéphane

Formateur sur l'accompagnement à la VAE CAFDES

HOUPIY Isabelle

Formatrice sur l'accompagnement à la VAE DETISF

MARIOT Ludivine

Formatrice sur l'accompagnement à la VAE DEETS et TMA

MARTIN Philippe

Formateur-vacataire sur l'accompagnement à la VAE CAFERUIS

MUSIEDLAK Cyrille

Formatrice sur l'accompagnement à la VAE DEIS

PETIT-JEAN Anne-Laure

Formatrice sur l'accompagnement à la VAE DEME et DEMF

CAMUS Safia

Formatrice sur l'accompagnement à la VAE DEAES

I. L'accompagnement à la VAE en 2019 : le principe de « l'auto confrontation croisée »

Parce qu'il s'agit de débusquer les compétences de métier et que les pratiques considérées relèvent d'un référentiel partagé et constitutif d'un « genre », le dispositif mis en place s'est appuyé sur un collectif, le groupe étant la ressource principale.

Ceci ne va pas contre le principe d'une personnalisation puisque chacun doit, individuellement, exposer et rendre compte de son écrit. Il convient donc de ne pas confondre le texte (ce qui est considéré en séance : une collection de productions individuelles) et le contexte (une analyse collective mais qui s'alimente de commentaires et d'analyses individuelles).

Chacun est donc invité à produire un écrit comme document de travail. Les productions sont reproduites en début de séance, assemblées et la totalité des productions est remise à chacun des candidats.

Les productions sont envisagées successivement et chacun est amené à réagir, commenter, amender, abonder...

Ce dispositif permet de croiser les regards et d'élargir le périmètre expérientiel des candidats en termes d'institutions, dispositifs, publics, méthodes, politiques publiques de référence, etc. Il oblige aussi, et surtout, à formaliser sa pratique, traquer les routines et retrouver les argumentaires qui permettent de rendre chacune des pratiques intelligibles.

Il s'inspire pleinement de la méthode d'analyse de l'activité développée par Yves CLOT.

Certains intervenants utilisant cette méthode choisissent de récupérer les productions en fin de séance pour éviter tout risque de plagiat. Cette option n'a pas été retenue ici et le risque est assumé, annoncé et contextualisé : c'est une situation professionnelle dans laquelle chacun peut afficher sa propre déontologie.

II. Constitution des groupes et temporalités

Les groupes sont constitués selon le diplôme visé (le référentiel d'activités utilisé).

Par contre, la première séance de présentation de la démarche (7 heures) peut associer des stagiaires de métiers différents (on a expérimenté jusqu'à trois métiers différents).

L'intérêt est de rappeler la dimension commune de « travailleur social » qui peut se traduire par des compétences, voire des domaines de compétences communs, au-delà des métiers. Et de voir, également, la transférabilité des activités et des compétences quels que soient les contextes ;

Autant que possible, on s'approche d'un étalement des séances sur une durée optimale de six mois environ, que l'on a expérimentée comme optimale. La démarche est exigeante et très accaparante : le risque de procrastination est patent. A l'inverse, la réflexivité nécessite du temps pour remémorer des événements lointains. Il s'agit donc de bien positionner le curseur pour inciter le candidat à s'investir pleinement dans la démarche tout en disposant d'un temps *a minima* pour formaliser l'expérientiel.

En effet, on a pu observer une corrélation entre une durée plus longue et une production moindre. A l'inverse, on a pu s'étonner de la productivité de certains groupes – pourtant pressés par le temps – sans pour autant oser raccourcir les délais pour tous.

L'accompagnement de 24 heures réparties sur 6 mois en moyenne s'alimente des contenus suivants :

- 7 heures : séance inaugurale de présentation de la démarche, des outils, des méthodes (d'écriture, d'analyse de parcours, de veille documentaire, etc.). Et commande pour la prochaine séance (par exemple fonction 1 du référentiel d'activités) ;
- 5 heures : analyse de la fonction 1 et commande pour la fonction 2 ;
- 4 heures : analyse de la fonction 2 et commande pour la fonction 3 ;
- 4 heures : analyse de la fonction 3 et commande pour la fonction 4 ;
- 4 heures : analyse de la fonction 4 et commande pour le reste du Livret.

Outre la temporalité nécessaire pour « conscientiser » les pratiques et routines professionnelles, l'étalement des séances permet aussi à un ou plusieurs stagiaires (retardés par des démarches administratives, par exemple) d'intégrer un groupe en cours de route. La règle étant que cet aménagement soit profitable pour tous.

Les accompagnements pour les CAFERUIS sont aussi étalés dans le temps mais organisés en journées. Les accompagnements pour les diplômés de niveau I (CAFDES, DEIS, DEMF) sont individuels et « à la carte ». L'accompagnement à la VAE du CAFDES était jusqu'à présent réalisé en 15 heures, il sera également de 24 heures à l'avenir.

La constitution de ces groupes se fait « au fil de l'eau » avec une ouverture déclenchée par un nombre de candidats suffisant ou un délai qui se réduit (on se soucie de ne pas pénaliser des stagiaires inscrits par un délai devenu trop court du fait de l'attente d'une hypothétique nouvelle inscription). C'est dire aussi que les candidats sont regroupés de manière aléatoire et indépendamment de leur profil et de leur lieu d'exercice, même si, idéalement, on préfère disposer d'une diversité de terrains.

III. Le dispositif de soutien de branche

Parce que l'on a jugé – comme la branche du secteur – que ce dispositif pouvait apporter une réelle plus-value aux candidats, l'IRTS a délibérément choisi de saisir cette opportunité en répondant au cahier des charges pour obtenir la labellisation permettant de dispenser la prestation.

Le principe est d'augmenter le dispositif de droit commun (relaté supra) avec :

- des séquences formatives à hauteur de 70 heures ;
- des mises en situation professionnelle à hauteur de 70 heures (dans un autre établissement que celui de l'employeur) ;
- un appui à la démarche porté à 30 heures.

Si on invite les stagiaires inscrits sur le droit commun à adopter une posture d'apprenant, d'autodidacte en les sensibilisant aux différentes ressources disponibles (TICE, MOOC, veille documentaire sur Internet, etc.), il est clair que ce dispositif facilite le processus. Les séquences formatives des apprenants sont fortement marquées par un apport juridique.

Dans tous les cas, les stagiaires ont reçu dès la première séance une pochette contenant les supports administratifs et didactiques (le livret 2, la notice d'accompagnement, les référentiels, des notices méthodologiques), le texte du diaporama présenté et une clé USB proposant notamment des conseils méthodologiques pour une veille documentaire sur Internet.

IV. Les accompagnements réalisés

Une part non négligeable du pôle est invisible ; elle concerne l'activité de conseil, au téléphone le plus souvent, réalisée par l'assistante de formation principalement et, dans une moindre mesure, par le responsable.

Toutefois, depuis août 2019, de par l'absence de l'assistante pédagogique Caroline SAINT-LAURENT pour formation, c'est la coordinatrice du Pôle Ressources VAE qui a répondu aux différentes demandes de renseignements, et réalisé un bon nombre d'entretiens téléphoniques et devis (50 devis depuis le 26/08/2019).

Certes, l'importance accordée au site Internet de l'IRTS pour fournir l'information essentielle porte ses fruits ; pour autant, la diversité de situation des candidats potentiels exige souvent un conseil individualisé.

Ceci implique une bonne connaissance des procédures (différents calendriers des administrations concernées par la recevabilité, la certification, le financement, etc.), des métiers (y compris parfois hors CASF), des textes, des institutions, des publics...

On se limite donc ici aux accompagnements réalisés et en cours. Pour rappel, 71 personnes ont été accompagnées en 2018.

Diplôme	Nombre de groupes 2019	Candidats 2019
CAFDES	1	1
CAFERUIS	2	6
DEASS	2	6
DEEJE	2	11
DEES	3	16
DEETS	1	2
DEIS	0	0
DEME	2	6

Notons que ces chiffres intègrent les personnes inscrites au titre du dispositif de soutien de branche.

Cela concerne :

Pour 2019 : 7 stagiaires en DEES, 3 en DEME et 2 en CAFERUIS

Ces chiffres sont très fluctuants d'une année sur l'autre.

L'année 2019 s'annonçait tendue avec un prévisionnel qui s'établit aux environs de 53 000 euros au début du mois de juin 2019.

On a pu constater un chiffre d'affaires de 75 000 euros en 2017 et de 91 000 euros en 2018.

On craint en effet une « période blanche » du fait des changements opérés par l'OPCO santé (anciennement UNIFAF) dans le traitement des dossiers, d'une part, de la suppression des Congés VAE, d'autre part. Même si l'on peut escompter un retour à la normale après une phase de régulation, le principe de la VAE continue d'être encouragé par les politiques publiques. En effet, le compte CPF permet d'accéder au financement de l'action de formation : accompagnement à la VAE.

Nous sommes donc confrontés à une baisse d'activité importante pour 2020 puisqu'à ce jour, aucune personne n'est inscrite pour un accompagnement ASS.

Une seule personne est inscrite pour l'accompagnement EJE.

Environ 5 personnes sont en attente d'un retour de leur demande de financement.

Par contre, deux groupes d'accompagnement à la VAE ES, qui ont débuté leurs séquences formatives en septembre sont formés : un groupe de 4 et un groupe de 3 personnes. Une personne supplémentaire vient de s'inscrire.

L'ouverture de la plateforme de l'Etat et de l'application mobile (date prévue au 21/11/2019) va peut-être accélérer les inscriptions en cette fin d'année puisque les personnes disposant de la somme nécessaire sur leur compte CPF pourront directement « acheter » leur action de formation.

V. Les perspectives pour 2020

Suite au changement d'organisation (accompagnement redistribué sur les filières), les modalités d'accompagnement à la VAE sont restés identiques à ceux proposés jusqu'à présent dans le second semestre 2019 et en début d'année 2020.

Néanmoins, une nouvelle équipe pédagogique ayant été formée, l'organisation de l'accompagnement va évoluer, chacun apportant son expérience, ses spécificités.

Des réunions de filière, réunissant l'ensemble de l'équipe pédagogique, vont permettre de réfléchir aux nouvelles modalités d'accompagnement.

Une préparation plus approfondie à l'entretien avec le jury semble être recherchée par les candidats.

De même, les apprenants souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement plus individuel (relectures, entretien entre deux séquences collectives...).

La durée des séances devrait être à l'avenir écourtée (séance de 4 heures trop longue) et une uniformité dans le nombre d'heures d'accompagnement va être réalisé. En effet, les accompagnements à la VAE du CAFDES seront également de 24 heures.

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS Champagne-Ardenne pour toute formation. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Il apparaît difficile d'appliquer une évaluation de ce type pour l'accompagnement à la VAE.

En effet, on peut observer une grande disparité de « niveau » entre les candidats du point de vue de la richesse de l'expérience, de l'engagement dans des dynamiques institutionnelles, des processus de formation, de l'expertise disponible, etc. C'est dire que les compétences dont disposent l'apprenant sont une condition sinéquanone à sa réussite.

Cependant, une évaluation prenant la mesure de satisfaction des apprenants semble plus adaptée.

Aussi, l'analyse de ces questionnaires seraient un support pour adapter les nouvelles modalités d'accompagnement aux attentes des apprenants.

Institut Régional du Travail Social

Champagne-Ardenne

8 rue Joliot-Curie -51100 REIMS

Secrétariat du Pôle Ressources VAE

Caroline SAINT LAURENT

Tel : 03 26 06 82 38

Email : vae@irtsca.fr Web : <http://www.irtsca.fr>

Impression : IRTS Champagne-Ardenne – Novembre 2019